



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 23 juin 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 juin 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 51

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Caroline
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Paul DURAND	JACQUEMARD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Bruno DAVID
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Vincent TESTORI	BOURGUIGNAT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Stéphanie MODDE
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Nora EL MESDADI	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Marien LOVICH	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Kildine BATAILLE	Madame Marie-Hélène	Monsieur Olivier MULLER
Madame Delphine BLAYA	JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET	Madame Valérie TEISSEIRE
	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Frédéric FAVERJON
	Madame Céline RENAUD	

Membres absents :

Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Delphine BLAYA
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : ATTRACTIVITE**Convention d'application 2025 - Convention de partenariat 2023-2025 - Université Bourgogne Europe - Ville de Dijon - Dijon métropole - Demande de subvention**

L'Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation constituent des leviers essentiels pour renforcer l'attractivité et le rayonnement du territoire de Dijon métropole. L'Université Bourgogne Europe (UBE) joue un rôle clé en tant qu'acteur majeur de ce développement, contribuant activement à la dynamisation du tissu économique local et à la stimulation de l'innovation.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'université de Bourgogne est devenue l'Université Bourgogne Europe en tant qu'établissement public expérimental (EPE). Cette transformation ne modifie pas pour sa dernière année, les termes de la convention de partenariat UniverCités 2023-2025 associant les partenaires UBE, Dijon métropole et Ville de Dijon.

Une nouvelle convention sera établie sur le prochain mandat, mieux articulée aux thématiques et actions de l'UBE et tenant compte d'une nouvelle dimension prise par l'établissement qui associe dans sa gouvernance 12 établissements composantes, partenaires ou associés.

Le territoire soutient le développement universitaire autour de quatre axes principaux :

- Proposer une offre de formation et de recherche de qualité, en adéquation avec le cadre de vie offert aux étudiants et à la communauté universitaire,
- Faire converger cette offre avec les besoins émergents et futurs du monde socio-économique, tout en favorisant les échanges entre le monde de la recherche et celui des entreprises,
- Accroître l'attractivité du territoire métropolitain dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment en lien avec les filières d'excellence et les projets structurants du territoire,
- Soutenir l'excellence internationale de l'Université.

L'Université Bourgogne Europe est une institution pluridisciplinaire, réunissant 2 838 personnels enseignants, chercheurs, ingénieurs, administratifs et techniques, pour accueillir près de 33 348 étudiants sur l'ensemble de ses campus, dont 28 195 à Dijon. Elle poursuit une double ambition : offrir une formation et une recherche diversifiées tout en rayonnant à l'échelle internationale. L'université, répartie sur six campus dans quatre départements de la région Bourgogne-Franche-Comté, est particulièrement attachée à la richesse et à la diversité de son offre de formation, et se distingue par son ouverture internationale, avec 3 326 étudiants internationaux inscrits.

Afin de répondre à ces objectifs, l'Université Bourgogne Europe, Dijon métropole et la Ville de Dijon ont noué, depuis plusieurs années, un partenariat solide. La convention de partenariat pour la période 2023-2025 met l'accent sur trois leviers prioritaires, chacun décliné en actions et projets concrets :

- Développer et promouvoir des services pour les étudiants et la communauté universitaire,
- Renforcer les collaborations avec les filières d'excellence du territoire,
- Développer des équipements favorisant l'innovation.

Cette convention-cadre donne lieu à deux conventions d'application annuelles et propose une organisation de travail entre les équipes de l'Université et celles des collectivités, permettant ainsi une meilleure anticipation et gestion des actions et projets en accord avec les objectifs définis dans le partenariat. La présente convention d'application détaille les actions qui seront financées au titre de l'année 2025, dans le cadre d'un financement annuel de 240 000 € de la part de Dijon métropole et 13 875 € pour la Ville de Dijon.

Dans ce cadre, il s'agit de proposer le financement des actions identifiées correspondantes à l'inscription des objectifs mentionnés, pour un montant de 13 875 € en fonctionnement :

- Participation au dispositif « Université pour tous » : 2 575 €
- Chaire UNESCO « Cultures et traditions vitivinicoles » : 8 300 €
- Mission culture scientifique : 3 000 € (Experimentarium, Nuits européenne des chercheurs)

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** Madame la Maire à signer la convention d'application de juin 2025 intervenant entre l'Université Bourgogne Europe, la Ville de Dijon et Dijon métropole ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte découlant de cette convention ;
- **d'autoriser** le versement des subventions en fonctionnement à hauteur de 13 875 €, selon les modalités de versement précisées dans la convention d'application 2025 jointe en annexe ;
- **de dire** que les crédits se rapportant à cette convention sont inscrits annuellement au budget de la collectivité.

SCRUTIN	POUR : 58	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 7 PROCURATION(S)	